

## LE BEAUJOLAIS VERT UN ECO-TERRITOIRE EN MOUVEMENT AU CŒUR DE SES RICHESSES

# PROGRAMME LEADER



L'Europe investit près d'1,7 millions d'euros dans le Beaujolais Vert pour soutenir des projets innovants et collaboratifs en milieu rural.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est l'Autorité de Gestion de ce programme.

En 2016, la Communauté de l'Ouest Rhodanien a repris la gestion du programme LEADER du Beaujolais Vert qui vise à développer l'économie locale. Cela passe par un développement économique ancré dans le Beaujolais Vert, une amplification de l'ambition énergie-climat, une meilleure intégration de la gestion des ressources naturelles et une volonté de devenir un territoire proactif en matière de développement.



### Qu'est-ce que LEADER ?

Le programme LEADER (acronyme pour « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ») est un programme de développement doté de moyens d'ingénierie et d'une enveloppe financière permettant de soutenir des actions en milieu rural, s'inscrivant dans une stratégie coportée par les acteurs publics et privés du territoire.

Suite à un travail de concertation, une candidature « Beaujolais Vert » a été déposée en 2014 et retenue parmi 30 autres projets en Rhône-Alpes.

***Le programme LEADER d'une durée de 6 ans (2014/2020)  
constitue une enveloppe d'environ 1,7 millions d'euros pour le Beaujolais Vert***

Suite à un travail d'approfondissement en 2016 et initialement porté par le Syndicat Mixte du Beaujolais, le programme LEADER Beaujolais Vert est opérationnel depuis août 2017.

Concrètement le programme LEADER permet de soutenir des projets contribuant à réaliser les objectifs définis par les acteurs du territoire. Ce soutien peut passer par :

✓ **un accompagnement humain du projet :**

Vous avez une idée, un projet qui semble s'inscrire dans les objectifs du LEADER Beaujolais Vert ?

Vous bénéficiez d'un appui pour le concrétiser : recherche de partenaires, de financement, montage du projet...

✓ **une aide financière à la réalisation :**

Visant un effet levier, la subvention LEADER s'ajoute à une subvention attribuée par un financeur public (Etat, Région, Département, EPCI, communes...) pour des dépenses d'ingénierie (animation locale, mise en réseau, émergence et structuration de filières...), des études de faisabilité, des opérations de communication, promotion ou valorisation (manifestations, événementiels, conférences...) ainsi que sur des investissements (Acquisition de matériel, d'équipements, immobilier, réhabilitation...).

**Attention !** L'action ne doit pas être engagée financièrement avant la prise de contact avec l'équipe Leader

## A qui s'adresse LEADER ?

Tous types de porteurs de projets, publics et privés, sont susceptibles d'être concernés : collectivités, associations, organismes consulaires et professionnels, entreprises ou groupements d'entreprises.

## Le pilotage de LEADER

LEADER s'inscrit dans une démarche ascendante : les acteurs locaux déterminent le périmètre d'actions, les enjeux, la stratégie.

Le programme LEADER est porté par un Groupe d'Action Local (GAL). Il regroupe un ensemble d'acteurs du territoire, publics et privés, qui se rassemblent pour élaborer, gérer et suivre le programme LEADER.

**Le GAL Beaujolais Vert est porté juridiquement par la Communauté de l'Ouest Rhodanien qui dédie des moyens d'animation.**

**La COR conventionne avec la Communauté de Communes Saône Beaujolais qui participe financièrement à hauteur de la population des 7 communes concernées**

Désigné par le GAL, le Comité de Programmation (CoProg) est l'instance décisionnelle du programme. Composé majoritairement d'acteurs privés, il statue notamment sur les demandes de financement. Il est composé d'une vingtaine de membres titulaires issus de collectifs d'origines variées (collectivités, chambres consulaires, association...) et représentant divers domaines (agriculture, architecture, bâtiment, biodiversité, bois, économie de proximité, formation professionnelle, tourisme et culture).

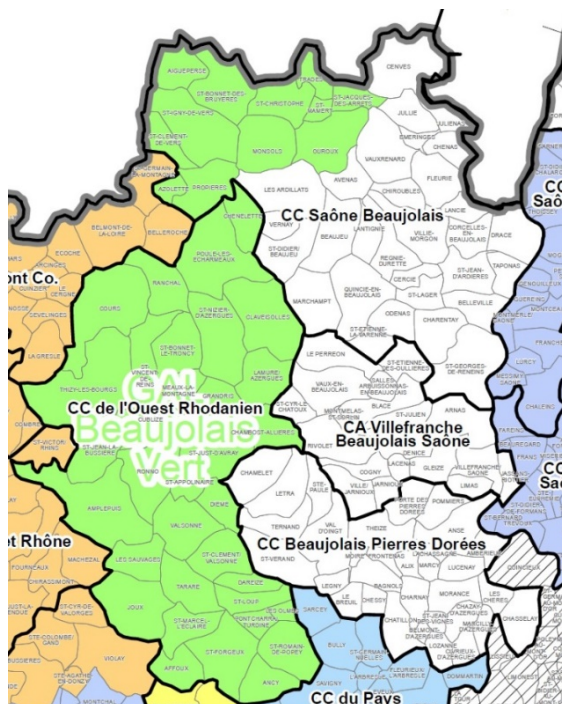
## Le territoire LEADER Beaujolais Vert

Le périmètre du programme LEADER Beaujolais Vert couvre 38 communes réparties de la manière suivante :

- ✓ Communauté de l'Ouest rhodanien (les 31 communes)
- ✓ Communauté de Communes Saône Beaujolais (7 communes de l'ex Communauté de Communes du Haut Beaujolais : Aigueperse, Azolette, Deux-Grosnes -excepté Avenas-, Propières, Saint-Bonnet-des-bruyères, Saint-Clément-de-Vers et Saint-Igny de Vers)



En vert, le territoire éligible au programme Leader



## La stratégie de développement du GAL Beaujolais Vert

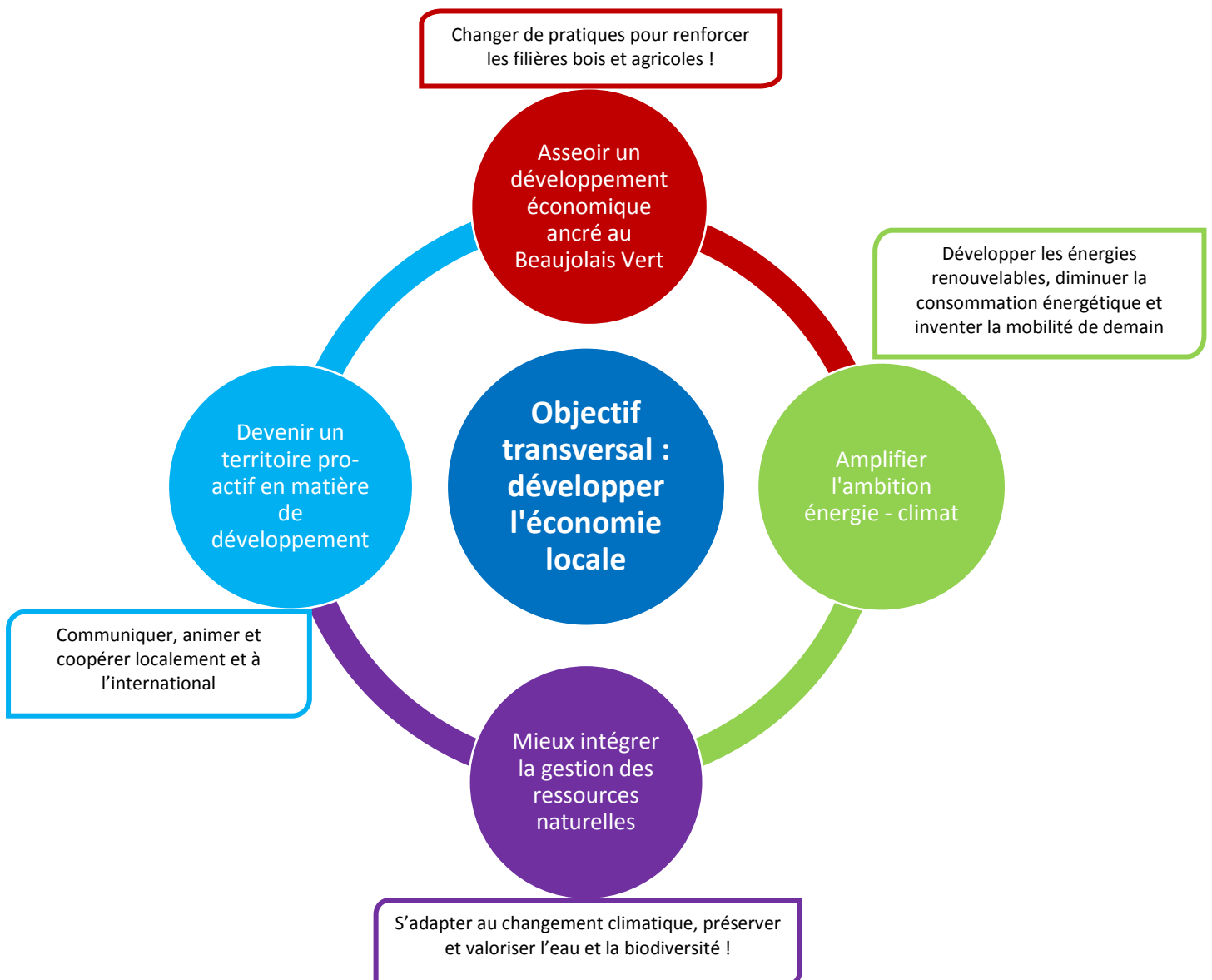
Le programme LEADER Beaujolais Vert vise à développer l'économie locale. Cela passe par :

- ✓ un développement économique ancré dans le Beaujolais Vert : changements de pratiques pour renforcer les filières bois et agricoles,
- ✓ une amplification de l'ambition énergie-climat : Développement des énergies renouvelables, diminution de la consommation énergétique et invention de la mobilité de demain,
- ✓ une meilleure intégration de la gestion des ressources naturelles : S'adapter au changement climatique, préserver et valoriser l'eau et la biodiversité,
- ✓ une volonté de devenir un territoire proactif en matière de développement : Communiquer, animer et coopérer localement et à l'international.

*Les enjeux du territoire du Beaujolais Vert sont intimement liés aux multiples mutations en cours (notamment le changement climatique) et à leurs impacts sur les ressources naturelles.*

*S'appuyant sur ce constat, le programme LEADER est une opportunité pour agir ensemble sur le changement de pratiques, la préservation et la valorisation des ressources en vue de s'adapter au changement climatique du territoire.*

Les **ressources naturelles** représentant une **richesse économique durable** pour le territoire, ses acteurs ont décidé de cibler la **stratégie locale de développement** du programme Leader sur les 4 axes stratégiques suivants :



Le programme LEADER soutiendra les projets contribuant directement à un ou plusieurs objectifs de la stratégie.

La stratégie est mise en œuvre au moyen de 8 fiches actions reprenant les axes stratégiques :

- FA 1.1 : Changer de pratique, expérimenter pour maintenir et développer l'activité économique liée aux ressources naturelles du territoire
- FA 1.2 : Créer un marché local d'acteurs locaux et y développer l'économie de proximité
- FA 2.1 : Accompagner au développement d'énergies renouvelables sur le territoire
- FA 2.2 : Réduire la consommation énergétique
- FA 2.3 : Développer la mobilité douce
- FA 3.1 : Expérimenter de nouvelles formes de pratiques dans les milieux agricoles et forestiers face au changement climatique et en suivre les effets
- FA 3.2 : Développer une gouvernance partagée autour des enjeux de l'eau et de la biodiversité
- FA 4.1 : Expérimenter de nouvelles formes de dialogues et de gouvernances et sensibiliser aux démarches entrant dans la stratégie territoriale

Pour bénéficier d'un financement du programme LEADER, un projet doit obligatoirement s'inscrire dans l'une des fiches actions afin de garantir l'atteinte des objectifs recherchés.

Le programme comporte également deux autres fiches actions qui concernent spécifiquement la coopération avec d'autres territoires et l'animation du programme.

## Exemple de projets soutenus par LEADER

- Animation de la charte forestière (Syndicat Mixte du Beaujolais)
- Animation des projets agro-environnementaux et climatiques (Chambre d'Agriculture du Rhône, Conservatoire des Espaces Naturels, Communauté de l'Ouest Rhodanien)
- Animation territoriale pour une gestion durable de la Forêt (Centre Régional de la Propriété Forestière)
- Conditionnement automatisé de granulés de bois en emballage recyclable et réutilisable (SARL EINNA Biocombustibles)
- Création d'un point de vente collectif à Lamure sur Azergues (Association terroir d'Azergues)
- Création d'un point de vente collectif à Thizy les Bourgs (Association Thizy Ferme)
- Création d'un tiers lieu à Lamure sur Azergues (Association Quartier Métisseur)
- Enrichissement et suivi d'une régénération forestière à Lamure sur Azergues (Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon)
- Festival « Du Foin sur les Planches 2018 », Produire et consommer autrement (Association Courant d'Art)
- Mise en place d'une ombrière photovoltaïque pour recharge des véhicules électriques / démonstrateur (SARL SCO2BOIS )
- Optimisation thermique d'un bâtiment scolaire situé sur la Commune déléguée d'Ouroux (Commune de Deux-Grosnes)
- Promotion des savoir-faire gastronomiques et des produits locaux (Association Chefs et Chais)
- Valorisation touristique et paysagère du massif du Saint-Rigaud (Communauté de Communes Saône Beaujolais)

## Contacts

Claire DUPRÉ

En charge de l'animation du programme LEADER

[claire.dupre@c-or.fr](mailto:claire.dupre@c-or.fr) ou par tél. 04 74 05 06 60

Christiane DIDIER

En charge de l'instruction des dossiers LEADER

[christiane.didier@c-or.fr](mailto:christiane.didier@c-or.fr) ou par tél. 04 74 63 62 75

**ALLER PLUS LOIN**

**SUR INTERNET**

[Le portail des programmes européens en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

[Commission européenne - Développement rural 2014-2020](#)